
ICANN74 | Forum de politiques – Réunion conjointe : GAC et GNSO
Lundi 13 juin 2022 – 15h00 à 16h00 AMS

GULTEN TEPE : Bonjour à tous, veuillez prendre place, nous allons tout de suite commencer.

Bonjour et bienvenue à la réunion bilatérale GAC GNSO à l'ICANN 74. Cette réunion est enregistrée et est régie par les normes de comportements attendues à l'ICANN.

Pendant cette séance les questions et commentaires envoyés à travers le chat ne seront lus à haute voix que s'ils sont envoyés suivant le format accordé.

Si vous participez à distance veuillez attendre à ce que le modérateur de la séance vous invite à prendre la parole par votre nom et allumez votre microphone. Pour intervenir vous allez tous, en présentiel comme à distance, devoir demander la parole en levant la main à travers la salle de Zoom.

Sur ce, je cède la parole à Manal.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

MANAL ISMAIL: Merci Gulten. Bonjour, bonne après-midi, bonsoir à tous, en personne comme à distance, bienvenue à la réunion bilatérale GAC/GNSO. Cette réunion devrait durer 1 heure. Pour commencer je souhaite la bienvenue à Philippe, Sébastien, Olga, Jeff, à tous les collègues de la GNSO qui sont ici dans la salle.

Nous apprécions le travail de Jorge et de Jeff pour pouvoir planifier cette réunion et coordonner les deux emplois du temps.

Avant de passer aux discussions à proprement parler, je vais demander à Philippe s'il souhaite prendre la parole ou présenter ses collègues.

PHILIPPE FOUQUART: Merci Manal, je suis le président du conseil de la GNSO. Je me joins à vos propos et j'insiste sur le bon accueil de ces délibérations. C'est une habitude, mais on a la sensation qu'il y a des différences cette fois-ci et j'espère que ce sera le cas à l'avenir. Aujourd'hui je serai accompagné et aidé par mes collègues. Il y a Jeff, notre agent de liaison, Olga et Mark de l'équipe de cadrage et d'exactitude. Paul fait partie de la petite équipe, il est là également.

Donc nous allons prendre la parole à tour de rôle à mesure qu'on avancera avec l'ordre du jour.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup Philippe. On a un ordre du jour assez chargé, comme vous le voyez à l'écran, je propose par conséquent que l'on passe tout de suite à la diapo suivante pour pouvoir commencer nos discussions. On a d'abord les séries ultérieures des nouveaux gTLD et les génériques fermés.

Il s'agit d'une discussion qui tombe bien étant donné que nous venons de discuter des séries ultérieures de nouveau gTLD à l'interne, au GAC. Et comme vous le saurez déjà le GAC salue la participation de l'ALAC au dialogue facilité en collaboration avec le conseil de la GNSO et le GAC.

Nous apprécions également les contributions du conseil de la GNSO par rapport aux critères pour le dialogue facilité.

Comme nous l'avons déjà signalé au conseil d'administration nous considérons que le facilitateur devrait être un membre bien respecté de la communauté de l'ICANN ayant un trajet de dégagement de consensus dans le respect et tactiquement, indépendant des intérêts commerciaux, et ce devrait être quelqu'un qui comprenne bien la question des génériques fermés et son historique sans avoir été directement impliqué aux discussions du groupe de travail consacré au PDP du SubPro afin de pouvoir apporter un nouveau regard au processus.

Finalement nous signalons que le facilitateur devrait être prêt et capable d'aider proactivement les parties prenantes à trouver une solution mutuellement acceptable.

Ceci étant, on voulait savoir combien de représentants le conseil de la GNSO prévoit de désigner à ce processus. Le GAC encourage également le facilitateur et l'organisation ICANN à considérer ou envisager la participation d'une quantité de membres équilibrée du GAC et de la GNSO afin que le dialogue puisse être efficace.

Avez-vous déjà une idée claire par rapport à la quantité de membres qui vont participer du côté de la GNSO ?

PHILIPPE FOUQUART: Merci, Manal. Revenons à l'état de situation de notre processus. Comme vous, nous avons reçu la lettre du conseil d'administration à l'époque de l'ICANN73, et nous avons répondu suivant le principe du dialogue. Nous l'avons accepté comme nous avons accepté d'ailleurs les hypothèses par rapport à ce dialogue.

Nous avons par la suite créé une petite équipe chargée de passer en revue les éléments liés à la procédure qu'impliquait la lettre et aux documents de cadrage.

En même temps, nous avons discuté de la composition de l'équipe et de la quantité de membres qui la composait.

À présent, nous en sommes à la moitié, sachant que la petite équipe a apporté des recommandations au conseil et que ces recommandations seront évaluées lors de notre réunion du conseil de mercredi prochain. Nous vous demandons, comme d'habitude, d'être patients parce que ce que nous avons à présenter ici n'est que le résultat des délibérations de la petite équipe, mais cela devrait l'objet de la révision par le conseil de la GNSO, ça pourrait varier, et donc comme d'habitude, ça doit être évalué, réexaminé.

La petite équipe a, par contre, déjà évalué une quantité de questions et je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de pouvoir consulter les recommandations préliminaires que nous avons présentées au conseil qui, je le réitère, vont vous être présentée à travers une lettre formelle, à vous au GAC et vos collègues, cherchant à obtenir vos contributions par rapport au processus.

La petite équipe a, au fond, discuté des trois questions du facilitateur que vous avez déjà présentées auparavant.

En somme, les conclusions de la petite équipe, me semble-t-il, sont assez en ligne avec ce que nous avons à l'écran à présent ; nous avons vu des commentaires par rapport à l'usage du mot « commercial » mais il n'y a pas de grandes différences en général.

Dans les discussions nous avons également vu qu'il y avait des suggestions pour que l'on puisse faire recours à un médiateur

professionnel, à un moment ou à un autre, et quant à la petite équipe, nous avons également discuté du besoin d'avoir des membres indépendants qui ne soient pas limités par leurs unités constitutives d'appartenance au moment d'intervenir aux discussions.

J'aurais quelques éléments qui font partie des recommandations, à la partie des conclusions, mais en termes généraux, pour revenir sur la question des prémices du dialogue, ça fait partie des documents de cadrage et je sais que c'était également inclus dans votre réponse. Or, je sais que les résultats du dialogue doivent être intégrés au PDP et déjà prévus dans le document de cadrage, mais les membres de la petite équipe sentaient que c'était important de réitérer cela.

Par ailleurs, en ce qui concerne la taille de l'équipe, outre l'extension pour inclure l'ALAC dans une certaine mesure, et nous apprécions le fait que les collègues de l'ALAC souhaitent avoir un membre qui les représente au sein de l'équipe, sans être passé par la révision du conseil je dirais qu'il serait raisonnable d'avoir une équipe entre 6 et 8 membres de part et d'autre. On sent que c'est la bonne taille, ce ne sera pas trop peu pour être représentatif et pas trop nombreux pour ne pas nous permettre d'avancer.

Voilà ce que nous avons envisagé. Mais s'il y a quelqu'un de l'équipe qui souhaite intervenir, n'hésitez pas. Et je vois que Jeff demande la parole.

JEFF NEUMANN:

Oui, merci. Le conseil de la GNSO est au GAC ce qu'est l'agent de liaison de la GNSO à l'ODP. Philippe a été très clair mais j'ai des petites précisions à apporter.

Nous avons tellement l'habitude de parler de PDP et nous sommes tellement nombreux à utiliser ce terme parce que nous y travaillons tellement, que nous oublions qu'il y a d'autres processus de politique sur lesquels compte la GNSO qui pourraient être plus agiles.

Je ne pense pas que cela empêche l'exigence d'autres éléments, par exemple le besoin d'avoir des retours, mais ces autres mécanismes sont plus souples et plus faciles à utiliser. Donc pour vous aider à comprendre, processus d'élaboration de politique, autrement connu comme PDP, est nécessaire s'il est prévu que le résultat d'un processus aille modifier un contrat signé. Par exemple pour les politiques de transfert, les données d'enregistrement, tout cela a des implications sur les contrats des opérateurs de registre et/ou des bureaux d'enregistrement. Or, ici, on parle d'un nouveau gTLD futur, et cela ne touche en rien les contrats actuels. Voilà pourquoi il n'est pas nécessaire de passer

par toutes les formalités d'un processus d'élaboration de politique.

Je voulais préciser cela. Même si en tant que PDP on peut parler de n'importe quoi et que l'on inclut tout sous l'égide des PDP, il y a d'autres processus que l'on pourrait suivre également.

MANAL ISMAIL:

Merci, Philippe et Jeff pour avoir partagé l'avis initial de la GNSO à ce sujet. Nous avons hâte d'avoir les résultats de la réunion de la GNSO mercredi prochain. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Je vois que Jorge de la Suisse lève la main et Nigel du Royaume-Uni.

SUISSE :

Merci, Manal. Peut-être pourrait-on céder la parole à Nigel d'abord.

ROYAUME-UNI :

Oui, merci. Je suis le représentant du Royaume-Uni auprès du GAC.

Merci pour la tenue de cette réunion et merci de ce que vous dites par rapport au travail du petit groupe. Nous avons déjà abordé les gTLD, les génériques fermés et d'autres problématiques lors de notre séance précédente. À l'occasion de cette séance, nous

avons également discuté du rôle de l'ALAC et de l'importance d'écouter leurs voix dans ce processus, d'une manière ou d'une autre. Je voudrais vous demander, si possible, de nous raconter comment vous prévoyez de faciliter cela dans cette structure.

PHILIPPE FOUQUART: Merci, Nigel. Effectivement, il s'agit d'un sujet qui a été abordé dans le cadre du travail de la petite équipe et on sentait qu'il était important de pouvoir élargir la portée des contributions, cela couvrant l'avis de l'ALAC qui a déjà contribué au travail de la petite équipe auparavant. Le document qui a été présenté au conseil de la GNSO, je pense, transmet clairement le fait que notre principale préoccupation portait sur l'équilibre au niveau de la représentation du GAC et de la GNSO à travers la quantité de membres désignés de part et d'autre et des tiers. On n'incluait pas par cela l'ALAC mais on sentait que cela allait faire augmenter la quantité de participants et qu'on ne devait pas avoir un groupe de 25 ou 30 personnes à la fin. C'est ce qu'on voulait éviter.

Et donc nous avons discuté avec l'ALAC, à travers Justine Chew, notre agent de liaison, et l'ALAC a très aimablement accepté de désigner un seul membre qui s'intègre à la petite équipe pour pouvoir aborder exactement notre préoccupation.

Donc voilà notre proposition en tant que voie à suivre pour pouvoir garantir que les contributions de l'ALAC soient entendues

sans que cela ne change l'équilibre de ce dialogue. J'espère avoir répondu, Nigel.

MANAL ISMAIL:

Merci, Nigel, pour cette question et merci à Philippe d'y avoir répondu. Et, en fonction de l'intérêt que nos collègues porteront à cette question nous pourrions envisager la possibilité que le membre de l'ALAC puisse rentrer dans le quota du GAC. Jorge, est-ce que vous voulez ajouter quelque chose ?

SUISSE :

Très brièvement, dans le groupe sur les procédures ultérieures nous essayons de voir quelles sont les recommandations de la petite équipe. Nous avons eu l'occasion d'y jeter un coup d'œil il y a 1 heure. Et, comme vous l'avez bien dit, au premier abord on pense qu'on serait d'accord, et c'est très bien de passer d'un PDP à un GDP, peut-être, tant qu'on pourra obtenir l'objectif final.

Et, comme Nigel l'a bien dit, pour nous la participation d'ALAC est importante dans ce processus. Et Manal l'a bien dit, ce qui nous intéresse est qu'il y ait une espèce de parité et donc on pourrait finalement avoir 3 ou 4 personnes du GAC. Ce qui compte, c'est que l'on puisse avoir un dialogue transparent et clair où puisse participer également l'ALAC car il s'agit d'un dialogue communautaire finalement.

Je vais m'arrêter là.

MANAL ISMAIL:

Merci, Jorge. Je pense que nous avons beaucoup de points en commun, déjà, dans ce début de processus, ce qui nous permet d'être optimistes. Je ne vois pas d'autres demandes de parole, je pense que nous pourrions donc passer au point suivant. Philippe s'il vous plaît.

PHILIPPE FOUQUART:

Je me fais l'écho de ce que vous venez de dire, y compris l'idée de simplifier le processus, ne pas trop le compliquer. C'est pour cela que nous avons pensé à une série de réunions ensemble pour essayer de voir quel serait le travail à faire à partir d'un certain nombre d'hypothèses.

Vu l'importance de ce sujet, du point de vue organisationnel cela devrait être très simple et nous sommes tous impatients de commencer ce travail.

Alors, en fonction de ce qui sera débattu mercredi vous allez recevoir de nos nouvelles par rapport aux membres de la petite équipe si le conseil approuve la proposition du groupe.

MANAL ISMAIL: Merci beaucoup. Maintenant nous pouvons passer au point suivant. Nous avons le processus d'orientation de la GNSO. Nous voudrions savoir si le conseil de la GNSO pourrait expliquer quel est l'objectif, le processus de base ainsi que le calendrier d'un tel processus et comment les membres du GAC intéressés pourraient prendre part à ce processus d'orientation de la GNSO. Merci beaucoup.

PHILIPPE FOUQUART: Merci, Manal. Oui, le GGP, le processus d'orientation de la GNSO, et cela illustre ce que Jeff vient de dire par rapport au fait que tous les processus ne sont pas des PDP au sein de la GNSO, donc ce GGP c'est un processus parmi d'autres et cela vient du travail de l'ODP SubPro. À savoir que lorsqu'on a revu le rapport final, nous avons vu qu'il y avait un certain nombre de points par rapport auxquels il fallait travailler davantage. Et donc l'équipe ODP est revenue vers le conseil pour voir comment on pourrait analyser ces points qui restaient à revoir. Et, vu la nature de ces différents sujets, on a pensé que ça allait être difficile de pouvoir le faire dans le cadre d'un IRT.

Et donc il y avait un certain nombre de sujets qui vont depuis le guide de candidature, l'évaluation avec priorité pour la communauté, les mécanismes de recherche rapide, les mécanismes de rappel, etc. Et donc l'ODP a travaillé avec l'agent

de liaison pour voir comment s'occuper de ces problématiques qui restaient en suspens.

Le conseil considère donc la possibilité d'avoir recours à d'autres processus que nous avons à notre disposition au sein de la GNSO, dont le processus d'orientation de la GNSO afin de pouvoir aboutir à un modèle représentatif de la communauté et aboutir donc à donner des directives ou des orientations par rapport à ces sujets. C'est donc une idée qui a été soumise à la considération du conseil et dont on parlera pendant cette réunion. Et voilà où nous en sommes.

Il s'agit d'un concept dans les différents processus, parmi les processus que nous avons. Donc il y a un concept où il y a un comité directeur qui pourrait superviser le travail des différentes pistes de travail sur certains sujets spécifiques.

Au fur et à mesure que nous allons avancer, il y aura des éléments sur lesquels il faudra apporter des clarifications. Mais il est important que dans ces pistes de travail il y ait la participation d'experts dans les différents domaines. Il faudra bien sûr clarifier le rôle de ces experts à l'avenir.

Et donc voilà un peu ce que je peux vous dire par rapport à ce processus. Je ne sais pas si mes collègues souhaitent rajouter quelque chose. Jeff ? S'il vous plaît.

JEFF NEUMAN:

Tous ces acronymes, je sais que c'est un petit peu confus, c'est pour ça qu'on essaye d'expliquer un peu davantage.

Le processus d'orientation a été créé pour que la GNSO puisse apporter une aide lorsque l'on abordait des sujets liés à la mise en œuvre ou à des politiques. La question qui nous a été adressée par l'ICANN, qui a été adressée à la GNSO, c'était que le rapport disait qu'il y avait un travail encore à faire par l'équipe de révision de la mise en œuvre, l'IRT, et que pour cette équipe on se demandait si pour elle c'était vraiment approprié que ce travail soit fait par l'organisation ICANN, qui fait partie de cette équipe, au lieu d'être fait par la communauté. Parce qu'il peut y avoir différents points de vue par rapport à ce qu'est la mise en œuvre, à ce qu'est la politique, il n'y a pas une ligne claire. Et donc avec un processus d'orientation, peut importe comment on l'appelle, politique ou mise en œuvre, ce que l'on peut faire avec ce processus c'est de clarifier ce que sont chaque chose. Et ce sera plus clair aussi. Cela peut être établi comme un modèle représentatif ou bien comme un modèle qui inclut uniquement des experts par rapport à certains domaines.

Il s'agit d'un mécanisme qui est censé être flexible. Et c'est pour cela qu'il est différent d'un PDP, d'un processus d'élaboration de politique. Les PDP sont très structurés parce que le résultat d'un

PDP pourrait affecter les contrats existants. Et donc la formalité d'un PDP n'est pas nécessaire lorsque l'on parle des nouveaux gTLD car nous essayons de prévoir comment certains processus seront mis en place, comme par exemple le soutien aux candidats. C'est pour cela qu'il n'est pas nécessaire que ce soit un PDP.

Donc l'importance du sujet n'est pas déterminante par rapport au fait de savoir si on va appliquer un PDP ou un autre processus. Ce qui importe c'est le fait de savoir si cela va affecter un mécanisme qui existe déjà ou un contrat qui existe déjà. C'est pour cela que ce mécanisme est très important.

Et, si on peut mettre en place un GGP, cela ne veut pas dire que le sujet est moins important mais plutôt qu'on a recours à un mécanisme qui est plus flexible.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup, Philippe et Jeff, pour cette explication. Et, maintenant, je me tourne vers mes collègues du GAC pour voir s'il y a des questions ou des commentaires. Je n'en vois pas. Je pense que nous pouvons passer au point suivant. Voyons donc la diapo suivante s'il vous plait.

Il s'agit de l'utilisation malveillante du DNS et l'abus du DNS. Le GAC continue à être intéressé à l'utilisation malveillante du DNS et serait ravi de recevoir des mises à jour du petit groupe de la

GNSO qui travaille sur l'abus du DNS. Est-ce qu'il y a des nouvelles ?

PHILIPPE FOUQUART: Merci beaucoup. Je serais ravi de passer la parole à mes collègues qui s'occupent de cette petite équipe.

MARK DATYSGELD : Bonjour à tous, membres de la GNSO, membres du GAC, je suis l'un des co-présidents de cette équipe. Il s'agit d'une équipe qui a été établie récemment. Nous avons commencé nos réunions il y a quelques mois et nous nous penchons sur ce que la communauté veut dire lorsqu'on parle d'abus du DNS ou d'utilisation malveillante du DNS.

Cela n'a pas des implications au niveau des politiques. Il s'agit de quelque chose de plus abstrait. Donc notre mission est celle d'essayer de comprendre ce que cela veut dire. Et, pour y arriver, nous menons des activités de sensibilisation auprès de la communauté, nous analysons donc tous les commentaires que nous avons reçu de la part de la communauté au cours des trois ou quatre derniers mois. Nous avons donc lu tous ces commentaires pour essayer de comprendre quels sont les points de vue de la communauté et quelles sont les conclusions que nous pouvons tirer.

Je vais essayer de vous faire part d'une synthèse de notre travail, pas très exhaustive parce que cela ne fait pas très longtemps que nous y travaillons, mais certains points importants par rapport à ce que nous avons pu tirer comme conclusion.

La communauté veut se focaliser sur cette question et souhaite quelque chose de plus rapide.

Donc nous avons discuté des différents modèles qui pourraient être mis en place et quel serait le mieux à même de répondre aux attentes de la communauté.

Il a donc été dit qu'il y a un problème de compréhension et de communication par rapport à ce problème. Il y a différents sous-groupes et initiatives qui ont été mises en place et qui sont simultanés. Et cette petite équipe a été établie comme un groupe auquel différents groupes de l'ICANN peuvent venir ou auquel ils peuvent s'adresser pour faire des commentaires ou pour discuter.

Cela a été très intéressant pour nous, pouvoir comprendre le point de vue des uns et des autres. Nous avons donc pu avoir des discussions très intéressantes et nous avons exploré des pistes de réflexion différentes. Cela a été très positif.

Et, finalement, un point qui est très important, si nous ne poursuivons pas certaines options comme des EPDP, quelles sont les autres possibilités que nous pourrions mettre en place ? Que

pouvons-nous faire en tant que communauté pour attaquer cette question ?

En tant que petite équipe, nous ne représentons pas le conseil de la GNSO, nous représentons un groupe d'individus intéressés à ce sujet et souhaitant élaborer des recommandations pour soumettre à la considération du conseil de la GNSO.

Jusqu'à présent nous avons conclu la révision des commentaires et nous avons commencé à discuter avec l'équipe de conformité contractuelle de l'ICANN. Ce chat était très utile et pour ceux qui s'intéressent à ce sujet, vous pouvez nous rejoindre le 16 lors de notre séance formelle du groupe où nous prévoyons d'entrer dans les détails avec l'équipe de conformité contractuelle et de présenter ce que nous avons accordé. Nous espérons que les membres de cette équipe seront également là pour pouvoir faire avancer le dialogue.

Mais, brièvement, ils ont une certaine compréhension des dialogues et, dans ce cadre, ils font appliquer ces informations et c'est tout à fait raisonnable. Mais peut-être qu'en tant que communauté on pourrait se pencher différemment sur ces contrats en fonction de notre appartenance à la communauté et de ce que nous souhaiterions interpréter à partir de ce qui est écrit. Donc c'est à nous d'en discuter en tant que communauté également.

Maintenant que nous avons déjà discuté du sujet, que nous avons échangé, je veux revenir sur l'échéancier.

On avait prévu de pouvoir parvenir à des résultats entre l'ICANN 73 et l'ICANN74. Ce que nous avons pu faire, les membres ont énormément travaillé et nous nous sommes proposé un nouvel objectif. Entre l'ICANN 74 et l'ICANN 75 nous voudrions avoir des fondements solides par rapport aux recommandations, sans les fournir peut-être, mais on voudrait avoir des fondements clairs par rapport à ce que nous tenons à recommander au conseil de la GNSO. Donc, entre temps, si vous avez des retours à nous faire parvenir, nous vous encourageons à le faire. Ce n'est pas un processus fermé, donc si les collègues du GAC souhaitent manifester leur avis pendant cette période, sentez-vous libre de communiquer avec le président de la GNSO, par écrit, à travers une lettre, ou à travers les moyens qui vous conviendront le plus.

Pour conclure cette présentation d'ordre très générale, je voudrais dire qu'à l'avenir nous espérons pouvoir continuer à intégrer les différents points de vue à notre travail.

Nous savons que le GAC a recommandé dans plusieurs de ses communiqués des actions qui devraient être entreprises par rapport à l'utilisation malveillante du DNS. Maintenant que le sujet est un peu plus mûr, nous suggérons d'essayer de comprendre ensemble ce que nous entendons par lutter contre

l'utilisation malveillante du DNS, de définir nos attentes en tant que communauté, d'expliquer ce que nous cherchons et de réfléchir ensemble dans ce sens. Je pense que ce serait l'idéal pour pouvoir nous permettre d'aller de l'avant.

Nous sommes ouverts à vos questions, si vous en avez. Et je vous cède la parole, je m'en remets à vous pour me dire si c'était clair. Merci.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup, Mark. Très bonne mise à jour, merci de nous avoir invités également en tant que membres du GAC intéressés à la discussion. Nous allons suivre de près les progrès de ce groupe de travail. Y a-t-il des questions de suivi ou des commentaires des collègues du GAC ? En l'absence de commentaire nous allons avancer et passer à la diapo suivante qui, si je ne me trompe, porte sur l'exactitude.

Quel est le point de vue du conseil de la GNSO par rapport aux progrès accomplis dans le cadre de l'exercice de cadrage concernant l'exactitude des données d'enregistrement et, par ailleurs, le conseil de la GNSO prévoit-il que le travail soit conclu dans un délai raisonnable étant donné le changement de requête de projet qui a été présenté ?

PHILIPPE FOUQUART : Merci Manal. Je vais céder la parole à Olga Cavalli qui va présenter l'état d'avancement de l'équipe de cadrage de l'exactitude qui a été créé l'année dernière, si je ne me trompe. Effectivement, il y a une demande de modification qui est en cours et il y a certaines tâches qui ont déjà été complétées. C'est la petite équipe qui s'en est occupée, voilà pourquoi je cède la parole à Olga.

OLGA CAVALLI : Merci, Philippe et aux collègues du GAC de nous accueillir. Je m'appelle Olga Cavalli et mon rôle au sein de l'équipe de cadrage, qui est présidé par Mickaël Palage, est celui de membre. Je pense que notre travail est présenté dans une diapo que vous pourrez montrer au public.

Alors l'équipe a commencé à travailler en octobre 2021 et au début nous avons passé en revue les ressources disponibles. Nous nous sommes concentrés sur deux tâches principales à savoir l'application et la présentation de rapport et numéro deux la mesure de l'exactitude, c'est-à-dire de pouvoir évaluer l'état de situation.

L'équipe a échangé avec l'organisation ICANN tout d'abord pour comprendre mieux l'application et la présentation des rapports, quelles étaient les exigences actuelles pour ces deux points. Et, en fonction de cette révision, l'analyse des données manquantes et les informations fournies par l'organisation ICANN par rapport à

la mesure de l'exactitude montrent comment mesurer l'état actuel de l'exactitude, donc c'est une des questions qui est apparue. Et puis, par ailleurs, quel est le degré de conformité avec les exigences existantes.

L'équipe de cadrage a identifié des propositions pour le recueil des données, par exemple à travers un sondage des titulaires de noms de domaine et l'établissement de système de rapports ARS. Nous avons enjoint l'organisation ICANN de travailler avec le Conseil européen pour la protection des données, CEPD, pour évaluer si l'ICANN a un but légitime et proportionné pour la collecte de données. Par exemple que les droits à la vie privée des différents titulaires de données ne soient pas surchargés à travers la fourniture d'accès aux registres de données et si les données devraient être fournies pour mesurer l'exactitude des données d'enregistrement.

L'équipe de cadrage s'est concentrée sur les propositions qui n'impliquaient pas d'accès aux données d'enregistrement et a également discuté avec l'organisation ICANN au sujet du développement de scénarios pour le CEPD et les prochaines étapes attendues.

Finalement l'équipe de cadrage est censée évaluer s'il existe des sujets n'ayant pas été abordés par les exigences actuelles de rapport et pour voir comment ces exigences peuvent être

confirmées et démontrées à travers l'analyse actuelle. Une fois que les données auront été collectées l'équipe de cadrage devrait pouvoir y accéder et commencer à travailler sur les tâches 3 et 4, à savoir efficacité et impact et amélioration.

Donc nous nous sommes concentrés tout d'abord sur les tâches 1 et 2 dont nous informerons le conseil de la GNSO à la suite de l'ICANN 74. Notre présentation au CEPD entre autres est en cours et nous allons envisager les tâches 3 et 4 une fois que nous aurons conclu ce travail.

Merci, si vous avez des questions je suis là pour y répondre.

MANAL ISMAIL:

Merci, Olga. C'est très clair. Y a-t-il des questions ou des commentaires? Velimira, vous levez la main. Commission Européenne, vous avez la parole.

COMMISSION EUROPEENNE : Merci, Olga. Cette présentation était très claire. Effectivement, cela nous permet à tous de connaître comment progressent les travaux de l'équipe de cadrage.

Si possible, je voulais vous demander une précision. Il y a eu plusieurs responsables thématiques du GAC qui ont demandé ces informations. Cela nous a surpris de voir qu'il y ait une

dépendance qui a été créée entre les questions qui devraient être envoyées au CEPD et le travail de l'équipe de cadrage de l'exactitude. Cela est dû au fait que l'une des principales questions qui apparaissent dans beaucoup de discussions est la mesure de l'exactitude. Nous avons l'impression de suivre un cercle vicieux. Et, malheureusement, au moins du point de vue des responsables thématiques du GAC, il semblerait qu'il y a déjà eu il y a quelques années des rapports portant sur le niveau d'inexactitude et le manque de consensus entre les différents groupes de parties prenantes de l'ICANN faisant partie de la communauté. Nous espérons qu'à travers une délégation claire du conseil de la GNSO on pourrait avancer en temps voulu au lieu de créer de nouvelles dépendances. Je parle ici des questions liées à l'exactitude, parce que c'est le point de départ. Et ça l'a été depuis quelques années. Donc on sentirait être encore une fois dans un point mort.

Désolée si ce n'est pas une question à laquelle vous pouvez répondre directement, mais on voulait savoir si le conseil de la GNSO envisagerait de réfléchir par rapport à la manière plus efficace et plus rapide d'avancer.

Certaines des questions qui ont été envoyées au CEPD risquent de ne pas pouvoir être répondues clairement. Et puis d'autres questions pourraient ne pas faire partie de la portée des travaux

nécessairement. Et donc pour nous cela crée un risque d'entraver la poursuite des travaux. Merci, j'espère avoir été claire.

OLGA CAVALLI :

Merci beaucoup, Velimira pour ce commentaire. Vous savez que nous avons discuté à l'interne mais à l'extérieur du groupe également pour pouvoir aborder ces inquiétudes. Comme je vous l'ai dit, je suis l'agent de liaison du groupe, mais on travaillera avec l'équipe et avec les présidents pour pouvoir répondre aux inquiétudes que vous soulevez.

PHILIPPE FOUQUART :

Merci beaucoup, Velimira pour ce commentaire. Il n'y avait pas de question directe, donc je ne vais pas essayer d'y répondre puisque ça fait partie du travail de l'équipe de cadrage elle-même. Mais, comme Olga l'a dit, les deux premières tâches seront envoyées avec les résultats et les conclusions dégagées au conseil de la GNSO qui pourra être contacté pour pouvoir répondre à propos de ce sujet en particulier. Donc cela appartient au groupe de le décider, cela relève de leur autorité. Mais merci en tout cas.

MANAL ISMAIL:

Merci, Velimira, Olga, Philippe. Merci à ceux qui ont levé la main sur Zoom. J'ai Susan puis Nigel. Allez-y, Susan.

ROYAUME-UNI :

Je vais être bref. Je souhaitais remercier l'équipe de cadrage pour son travail et pour les progrès qu'ils ont accomplis. Il s'agit d'une problématique particulièrement importante du point de vue des gouvernements. Et c'est important parce que je crois que l'on sait bien que l'exactitude des données est quelque chose d'important et cela est bien compris par les gouvernements et par les fonctionnaires. On sait très bien qu'au tout départ, quand les premiers noms de domaine ont été lancés il y avait des demandes d'enregistrement de noms ridicules. Et nous savons combien cette question a posé des problèmes. Si nous voulons affirmer la crédibilité du modèle multipartite de l'ICANN, parce qu'il y a des gens qui ne comprennent pas ce modèle, il est très important de travailler sur cette question. Il est important également que les titulaires de noms comprennent l'importance de cette exactitude des données.

Comme Velimira de la Commission Européenne l'a bien dit, nous voulons nous assurer que ce travail puisse tenir compte des aspects juridiques également qui peuvent être soulevés.

Merci beaucoup.

OLGA CAVALLI :

Merci beaucoup, Nigel. Je pense que l'équipe de cadrage et la GNSO pensent que cette question est tout à fait pertinente. Dans l'équipe de cadrage nous avons des représentants du GAC,

d'autres SO et AC, ainsi que d'autres unités constitutives de l'ICANN. Ce n'est pas limité uniquement aux membres du GAC. Tous vos commentaires et votre participation sont très importants.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup, Olga. Bien entendu il s'agit d'un sujet très important pour le GAC qui nous intéresse. Y a-t-il d'autres questions ou des commentaires ? S'il n'y en a pas, je vais passer au point divers. Nous avons identifié 3 possibles sujets de discussion, si l'on peut passer à la diapo suivante s'il vous plait.

Donc le premier point c'est le SSAD léger. Nous sommes d'accord pour demander au conseil de la GNSO de faire un point sur cette question pour savoir où vous en êtes.

PHILIPPE FOUQUART :

Merci, Manal. Je vais donner la parole à Sébastien qui participe à distance. Sébastien qui est vice-président du conseil de la GNSO pour ce que l'on appelle maintenant le système de divulgation de données. Je vais lui donner la parole car il connaît mieux le sujet.

MANAL ISMAIL:

Oui, Sébastien avait déjà la main levée. S'il vous plait, je suis désolée, je ne vous avais pas vu.

SEBASTIAN DUCOS : Je serai incapable de répéter ce que l'acronyme ouvert veut dire. Mais, très brièvement, la dernière fois que j'ai fait un point avec les membres du GAC, j'ai expliqué que nous sommes une petite équipe qui nous penchons sur le SSAD ODA pour nous assurer que cela représente les recommandations de politique et nous essayons de voir quels pourraient être les résultats de l'ODA et pour savoir quel serait donc le prix du système qui serait développé, quelles sont les attentes par rapport à ce système.

Nous avons travaillé en tant que petite équipe avec le conseil d'administration et notamment avec le caucus du conseil d'administration pour essayer de trouver des solutions, des solutions qui pourraient nous permettre de trouver une solution.

Une de ces solutions c'est le SSAD Light ou léger. Il s'agit donc de faire en sorte que cette partie des recommandations qui se concentrent sur les demandes adressées aux parties contractantes pour analyser les requêtes et éventuellement décider de divulguer ou non les données d'enregistrement.

Et nous essayons de nous focaliser sur cela plutôt que sur l'aspect d'accréditation qui occupait la moitié du développement du produit et qui représentait un coût au niveau de cette solution.

Donc nous essayons de ne pas être redondants parce qu'il y aurait des cas où les parties contractantes devraient se ré-accréditer. Donc nous avons eu une séance il y a une 1 h 30 à peu près, très intéressante, où le conseil d'administration nous a présenté les premières idées ou les premières solutions auxquelles ils avaient pensé. Je veux être prudent avec les termes que j'utilise parce que toutes les solutions sont bonnes sur le papier.

Mais de manière générale, il s'agit d'une solution qui est basée sur une technologie qui est déjà connue et qui est utilisée depuis longtemps, une technologie qui est utilisée par exemple pour le portail des parties contractantes et pour d'autres outils que l'on utilise en interne. Donc c'est une technologie que l'on connaît, que l'on sait gérer et que l'on peut développer. Et donc essayer de profiter de cette technologie, l'adapter pour rester agile et flexible dans l'avenir.

Donc le concept est celui-ci, nous voulons donc travailler là-dessus, mais nous ne nous attendons pas à voir un premier produit à court terme. Nous devons donc affiner ces idées.

Et, pour pouvoir mettre en place cela en interne, nous devons toujours nous appuyer sur des consultants externes.

Donc prochaine étape, travailler sur cette possible solution, cela demandera à peu près six semaines de travail, et ces semaines devront donc être retirées, cet effort de travail sera retiré d'autres

projets qui sont en cours aussi. Et ensuite nous allons essayer de tirer des conclusions du travail qui est fait par l'équipe SPRIT. Il y a certains projets qui pourraient être mis en pause pendant que nous travaillons sur cette question, sans qu'il y ait des conséquences négatives ou avec des conséquences minimales.

Et puis il y a un autre projet qui a été signalé, celui du SubPro, dont on a parlé tout à l'heure. Et, en principe, il y a peu d'experts que l'on devra retirer de cette équipe pour qu'ils viennent nous aider dans ce nouveau projet. Mais, de toute façon, le travail du SubPro pourra continuer et pourra aboutir aux résultats escomptés.

Voilà un petit peu les discussions que nous aurons par rapport à ce sujet pendant cette semaine.

J'espère pouvoir revenir refaire un point une fois que l'on aura parlé de cela avec nos collègues du conseil d'administration. Et donc, à la fin de la semaine, on devrait pouvoir avoir un petit peu plus d'informations pour répondre au conseil d'administration. Et nous allons poursuivre notre travail.

Je serais ravi de répondre à vos questions si vous en avez.

MANAL ISMAIL:

Merci beaucoup, Sébastien, merci à vous et à votre petite, adorable. Est-ce qu'il y a des questions ? Je n'en vois pas... Ah, pardon, je vois qu'il y a une main. Les Pays-Bas s'il vous plait.

MANAL ISMAIL: Merci beaucoup Sébastien, je vois Alisa qui acquiesce et je vois une autre demande de parole. Nous n'avons pas beaucoup de temps. Allez-y s'il vous plait, Luciano.

BRÉSIL : Bonjour, je suis représentant du Brésil. Je veux comprendre quelque chose, quand vous parlez d'une preuve de concept, cet exercice, est-ce qu'on s'attend à ce qu'on valide ou non la recommandation mais non pas la présenter comme une alternative ? Parce que, finalement... Est-ce que vous pourriez nous expliquer un peu plus cela ?

SÉBASTIAN DUCOS : Excellent point. Nous devons reconnaître que nous avons du mal à mettre un nom à tout cela, la preuve de concept c'est la preuve d'avoir un système centralisé qui puisse centraliser les requêtes et mettre en place un processus. C'est à cela qu'on fait référence quand on parle de preuve de concept.

Il ne s'agit pas de prouver le concept des recommandations en général, c'est plutôt le fait de dire, au lieu de dire que la requête aille directement aux registres ou aux parties contractantes, ces requêtes iraient à ce système central qui centralise les requêtes. Voilà ce que nous voulons dire par la preuve de concept. Voilà.

MANAL ISMAIL: Merci beaucoup, Sebastian, et merci au Brésil pour cette question.

Je vois que nous arrivons à l'heure de fin de notre réunion. Si vous êtes d'accord, Philippe, je ne crois pas qu'il y ait quelque chose de concret en tant que priorité de l'ICANN.

Et si vous me permettez, rapidement, par rapport au GPI, nous en avons parlé déjà, il y a eu une plénière à l'ICANN73 et nous avons dans notre communiqué un texte qui parlait justement du GPI. Et donc comment le conseil de la GNSO voit cette question des GPI pour qu'ils puissent être non seulement pris en compte mais aussi pour qu'il y ait une réponse à ces GPI. Et, est-ce qu'il y a l'idée d'adapter le cadre pour tenir compte de ces GPI ?

PHILIPPE FOUQUART : Merci, Manal. On n'a pas eu l'occasion d'en discuter au sein du conseil. En général, je parle à titre personnel, mais je ne pense que l'on va avoir le temps pour recevoir les retours individuels des membres du conseil.

Ceci étant, et étant donné les sujets qui sont discutés en même temps, il me semble qu'il serait possible de peut-être contribuer de cette manière à notre discussion. Il relève de l'autorité du groupe d'en décider, bien sûr, mais on a beaucoup discuté de la définition, par exemple, des génériques fermés au sein du groupe.

Et donc c'est dans ce contexte qu'on devrait aborder la question ; ceci étant, on n'a pas eu l'occasion d'en discuter.

MANAL ISMAIL:

Merci Philippe, c'est bien compris. Merci à tous. Désolée d'avoir pris du retard et désolée de ne pas avoir pu donner une place à tous ceux qui auraient dû faire des présentations à partir de cette table qui est devant la salle.

Merci, Philippe, merci à toute la GNSO, chers collègues je vous prie de revenir à la demie. Profitez de la pause et préparez-vous à profiter davantage encore de l'événement social du GAC.

Merci.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]